

PREFECTURE DU GARD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU 5ème  
Poste I.353  
Référence n. 8I/I6.902.JDM/MR

NIMES, le 31 décembre 1981

A R R E T E

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire  
à la liste des objets mobiliers classés

-----

LE PREFET DU GARD, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant  
la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le  
décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de  
ladite loi ;

VU l'avis émis par la Commission départementale des  
Objets Mobiliers dans sa réunion du 15 décembre 1981 ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général du Gard,

A R R E T E :

-----

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont  
inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la  
liste des objets mobiliers classés :

ALES - Eglise Saint Jean (ancienne cathédrale) -

- L'Annonciation, toile cintrée, avec son cadre,  
par Charles-François Jalabert, 1853-1854.

.../...

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié à M. le Maire de la commune intéressée, aux propriétaires et affectataires, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3. - Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à :

- M. le Ministre de la Culture (Bureau de la Documentation et des Oeuvres d'Art classées) - 3, rue de Valois à PARIS,
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles - Conservation Régionale des Bâtiments de France - 5 bis, rue de la Salle l'Evêque à MONTPELLIER,
- M. le Directeur des Archives départementales - 20, rue des Chassaintes à NIMES,
- M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art - 13, rue Briçonnet à NIMES.

NIMES, le 31 décembre 1981

POUR LE PREFET et par délégation,  
LE SECRETAIRE GENERAL,

François DOYEN.

Pour ampliation.

POUR LE PREFET,  
LE DIRECTEUR DELEGUE,



R. CAZALY.